N°: 2006-06-18
Service : Direction générale

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PARCELLE CADASTRALE AI 238 SITUEE A L'ANGLE DU BOULEVARD ÉMILE ZOLA ET DE LA RUE BERTHELOT.

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Mesdames, Messieurs,

La SCI AUBERT est propriétaire d'un tènement immobilier cadastré parcelle AI 238 d'une superficie de 547 m². Ce terrain a fait l'objet d'un bail signé avec la commune pour la période du 20 janvier 1987 au 19 janvier 1999, sans qu'il ait été procédé à son renouvellement et alors même que la commune a continué à jouir des biens sans interruption depuis 1999. Une nouvelle convention annexée à la présente délibération vise à formaliser cette situation.

Ceci étant il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lever la prescription quadriennale pour les périodes allant du 20/01/2000 au 19/01/2001 et du 20/01/2001 au 19/01/2002. En effet, sans cette autorisation la régularisation ne pourra porter que sur la période postérieur et la SCI Aubert ne percevrait pas de ce fait de loyer pour ces deux années.

- DELIBERE -

A LA MAJORITE L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention ci-jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire à lever la prescription quadriennale afin de pouvoir régler la totalité des loyers dus.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET